

## Résultats du vote des résolutions de l'Assemblée générale du 14 juin 2012

\* \* \*

### Versement d'un dividende de 0,80 € par action le 27 juin 2012

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de FREY s'est réunie le 14 juin 2012 au siège social de la Société, à Bezannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Cedelle, Président du Conseil de Surveillance.

Les actionnaires de FREY ont approuvé l'ensemble des résolutions qui leur ont été soumises, dont notamment :

- les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011
- l'affectation du résultat de l'exercice,
- la distribution d'un dividende de 0,80 euro par action, dont la mise en paiement sera effectuée le 27 juin 2012,
- ainsi que diverses délégations et autorisations financières consenties au Directoire.

17 actionnaires étaient présents ou représentés ou votaient par correspondance. Ils possédaient ensemble 6.573.712 actions, soit 95.76% des titres ayant droit de vote et 7.043.137 droits de vote attachés.

### Détail du vote des résolutions

	Pour	Contre	Abstention	Résultat
<b>De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire</b>				
<b>1<sup>ère</sup> résolution</b> : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et du montant global des charges et dépenses visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts – Quitus aux membres du Directoire	99,99%	0,01%	0%	Adoptée
<b>2<sup>ème</sup> résolution</b> : Affectation des résultats – Distribution de dividendes	100%	0%	0%	Adoptée
<b>3<sup>ème</sup> résolution</b> : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011	100%	0%	0%	Adoptée
<b>4<sup>ème</sup> résolution</b> : Approbation des conventions et engagements visés aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce autres que ceux concernant Mesdames Céline LE GALLAIS-FREY, Chrystelle PROTH et M. Antoine FREY	98.72%	1.28%	0%	Adoptée
<b>5<sup>ème</sup> résolution*</b> : Approbation des conventions réglementées et engagements visés aux articles L 225-86 et suivants du Code de commerce concernant Mesdames Céline LE GALLAIS - FREY, Chrystelle PROTH et Monsieur Antoine FREY	100%	0%	0%	Adoptée
<b>6<sup>ème</sup> résolution*</b> : Approbation des conventions réglementées et engagements visés aux articles L 225-86 et suivants du Code de commerce concernant M. Antoine FREY	100%	0%	0%	Adoptée
<b>7<sup>ème</sup> résolution</b> : Autorisation à donner au Directoire dans le cadre d'un programme d'achat par la Société de ses propres actions	98.72%	1.28%	0%	Adoptée
<b>8<sup>ème</sup> résolution</b> : Pouvoirs	100%	0%	0%	Adoptée

**De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire**

	Pour	Contre	Abstention	Résultat
<b>9<sup>ème</sup> résolution</b> : Délégation à consentir au Directoire à l'effet de décider d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires, de valeurs mobilières et/ou de titres financiers donnant accès au capital par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription	<b>98.72%</b>	<b>1.28%</b>	<b>0%</b>	<b>Adoptée</b>
<b>10<sup>ème</sup> résolution</b> : Autorisation à donner au Directoire d'augmenter le capital social par création d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>Adoptée</b>
<b>11<sup>ème</sup> résolution</b> : Pouvoirs	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>Adoptée</b>

\*Il est précisé que les personnes directement ou indirectement intéressées n'ont pas pris part au vote de cette résolution.

**A propos de la foncière FREY**

Avec près de 30 ans d'expérience dans l'immobilier commercial, FREY est un acteur majeur des retail parks de nouvelle génération.

Son concept de retail park environnemental, Greencenter®, répond aux enjeux de la consommation de demain, plus respectueuse de l'écologie comme des nouvelles pratiques des consommateurs.

FREY combine son activité historique de promoteur et celle d'une foncière de développement tournée vers la croissance.

La foncière FREY est cotée sur le NYSE Euronext Paris  
ISIN : FR0010588079 - FREY et fait partie des indices Cac Small et IEIF SIIC France



Antoine Frey  
Président du Directoire

Emmanuel La Fonta  
Directeur Financier  
Relations investisseurs

Mathieu Mollière  
Communication

Tel : 03 51 00 50 50

**Contacts**

Citigate  
Dewe Rogerson

Agnès Villeret  
Relations analystes  
agnes.villeret@citigate.fr  
Tel : 01 53 32 78 95

Lucie Larguier  
Relations presse  
lucie.larguier@citigate.fr  
Tel : 01 53 32 84 75

**Plus d'informations sur le site internet : [www.frey.fr](http://www.frey.fr)**